

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 FEVRIER 2024



L'an, deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Julie POUPART

Objet de la Délibération
n°2024-001

Date de la convocation et d'affichage : 2 février 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

- FINANCES :

- MISE EN VENTE DE PROPRIETES COMMUNALES :

• MISE EN VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER situé 15, Rue des Artisans

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert du matériel stocké dans les locaux du service technique de Dolo vers les locaux des services techniques situé dans le PA des Quatre Routes, rue de l'avenir à la suite des travaux d'extension et de réhabilitation. Il convient de s'interroger sur le devenir de cette propriété communale qui n'a plus d'utilité pour la commune :

Cette propriété cadastrée 051 A 980, 051 A 940, 051 A 1367 et 051 A 1368 comprend du terrain (environ 375 m²) et un premier bâtiment d'origine qui s'apparente à une maison d'habitation en pierres sous ardoises. La surface de ce bâtiment est environ 105 m². Le deuxième correspond à une extension réalisée en 2006. Il s'agit d'un bâtiment en bardage métallique et toit fibrociment d'une surface de 199.78 m². Cette propriété n'a plus d'usage pour le service technique, il est proposé de vendre cette propriété cadastrée 051 A 980, 051 A 940, 051 A 1367 et 051 A 1368

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en vente cette propriété cadastrée 051 A 980, 051 A 940, 051 A 1367 et 051 A 1368 auprès des agences locales en précisant que l'usage des locaux devra être compatible avec les habitations afin d'éviter toute forme de nuisances (bruit, odeur, poussière...).

Le secrétaire de séance, Julie POUPART

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

